

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 - 130

DU 25 JUIN 2024

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet le vote des subventions aux associations du secteur enfance jeunesse dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
SERVICE JEUNESSE	DEPENSES	211 470 €

Monsieur Cyril DAUPHOUD expose :

Vu la délibération du 8 décembre 2015, par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le Contrat Enfance Jeunesse.

Vu la délibération du 12 novembre 2019 approuvant le renouvellement du contrat enfance- jeunesse.

Considérant que ce contrat passé avec la Caisse d'Allocations Familiales permet à la ville d'être soutenue dans le développement d'une politique d'accueil globale pour les enfants de 0 à 17 ans sur tout son territoire.

Considérant que la Convention Territoriale Globale intercommunale a pris effet sur le territoire à compter du 1^{er} janvier 2022 et qu'une nouvelle Convention Territoriale Globale va être signée pour la période 2024-2028.

Considérant que le mode de fonctionnement de la CTG est différent, notamment avec le versement de la partie CAF auprès des opérateurs, sachant que l'intégralité des subventions ne sera versée qu'en fonction des données réelles.

Considérant que le montant des subventions proposées financera les activités dans le domaine de la jeunesse jusqu'au 31 août 2024, date à laquelle de nouveau(x) délégataire(s) seront choisis à l'issue du marché de la DSP « Enfance Jeunesse ».

Il vous est demandé de bien vouloir voter l'octroi des subventions suivantes :

- Art et Education (accueils de loisirs 3/6 ans et 6/12 ans)	33 000 €
- Harpèges Lieu d'accueil parents / enfants	13 450 €
- Harpèges (accueils de loisirs 6/12 ans et 12/17 ans)	49 200 €
- La Fermette de Plascassier (accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans et 11/17 ans)	22 200 €

- Loisirs Education Art (accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans)	50 000 €
- Loisirs Education Culture « Les Aspres » et « Magagnosc » (accueils de loisirs 3/6 ans et 6/14 ans + séjours de vacances)	29 750 €
- Planète Sciences Méditerranée (accueils de loisirs 6/12 ans + séjours)	11 370 €
- Harpèges Accueil « Les Bengalais »	2 500 €

La commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le montant des subventions aux associations pour l'année 2024 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions ;
- **AUTORISER** le versement des acomptes mentionnés ci-dessous :

Imputation : Service Jeunesse.

- Art et Education (accueils de loisirs 3/6 ans et 6/12 ans)	33 000 €
- Harpèges Lieu d'accueil parents / enfants	13 450 €
- Harpèges (accueils de loisirs 6/12 ans et 12/17 ans)	49 200 €
- La Fermette de Plascassier (accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans et 11/17 ans)	22 200 €
- Loisirs Education Art (accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans)	50 000 €
- Loisirs Education Culture « Les Aspres » et « Magagnosc » (accueils de loisirs 3/6 ans et 6/14 ans + séjours de vacances)	29 750 €
- Planète Sciences Méditerranée (accueils de loisirs 6/12 ans + séjours)	11 370 €
- Harpèges Accueil « Les Bengalais »	2 500 €

Monsieur LAPORTE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Délibération affichée le **27 JUIN 2024**
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe



L.



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le

27 JUIN 2024



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

**2024 - 131 CAISSE DES ECOLES - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mèkia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 - 131

Du 25 JUIN 2024

**CAISSE DES ECOLES
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

La présente délibération a pour objet d'accorder une subvention de 11 000 € à la Caisse des écoles dans le cadre du Programme de Réussite Educative pour l'année 2024.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
JEUNESSE	DEPENSES	11 000 €

Monsieur Cyril DAUPHOUD expose :

Par délibération du 22 septembre 2005, le Conseil Municipal de la ville de Grasse a désigné la Caisse des Ecoles comme structure de coopération éducative pour porter le Programme de Réussite Educative, conformément à la loi de programmation n° 2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale.

Considérant que le Programme de Réussite Educative permet la mise en œuvre de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants âgés de 2 à 18 ans, scolarisés, relevant des territoires de la Politique de la Ville.

Considérant qu'il s'agit d'une approche globale des problèmes sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative de l'enfant concerné, repéré par une équipe pluridisciplinaire.

Considérant que ce dispositif permet la mise en place d'actions concrètes dans la durée, avec l'accord et en lien avec les familles.

Considérant que l'équipe de la réussite éducative est composée :

- D'une référente de parcours qui a pour rôle de rencontrer les familles afin d'évaluer leur situation personnelle et de les accompagner dans leur démarche en fonction de leurs besoins.
- D'une psychologue qui assure des suivis individuels avec les enfants ou de la guidance parentale.
- D'une coordonnatrice qui initie et assure le suivi des actions en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels.
- D'une équipe d'animateurs chargée de mener les différentes actions collectives.

Considérant que les ateliers collectifs ont été menés en 2023 au sein de 5 écoles maternelles et de 3 écoles élémentaires répondant à des objectifs précis, validés par les chefs d'établissements (aide à la lecture et l'écriture / vocabulaire/ expression écrite et orale/ rappel des règles de vie).

Considérant que les ateliers collectifs sont menés sur de petits groupes (4/5 enfants) pour apporter un soutien de qualité et revenir sur les bases non acquises.

Considérant que des actions collectives sont également menées en partenariat avec les 3 collèges relevant de la géographie prioritaire.

Considérant qu'en 2023, 122 enfants ont pu bénéficier de cette action : 65 garçons et 57 filles.

Pour l'année 2024, les priorités thématiques sont les suivantes :

- la santé avec la prise en charge des difficultés liées à la santé physique et mentale,
- la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire,
- la prise en charge des élèves temporairement exclus,
- le soutien à la parentalité.

Considérant qu'au titre de l'exercice 2024, une subvention de 70 000 € a été sollicitée auprès de l'Etat via le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

Considérant que le CGET insiste tout particulièrement sur la mobilisation de cofinancements de la part des collectivités locales (hors valorisation d'apports en nature dans le cadre du fonctionnement du PRE).

Pour la mise en place de ce dispositif, il est proposé que la ville de Grasse accorde une subvention de 11 000 € à la Caisse des Ecoles.

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de la subvention à la caisse des écoles pour un montant de 11 000 € ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Délibération affichée le **27 JUIN 2024**
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le **27 JUIN 2024**



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

2024 - 132 ENVIRONNEMENT - PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)
POUR LA PERIODE 2024-2029 – APPROBATION

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL

2024 - 132

DU 25 JUIN 2024

ENVIRONNEMENT
PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) POUR LA PERIODE 2024-2029
APPROBATION

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

En application d'une directive européenne relative à la lutte contre le bruit dans l'environnement, la ville de Grasse, en tant que gestionnaire d'infrastructures de transport terrestre, doit engager la révision de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) approuvé en 2019 et visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.
Aussi, après consultation du public, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le PPBE de la ville de Grasse pour la période 2024-2029.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
DGST / Energies et développement durable	-	-

Madame Anne-Marie DUVAL expose :

Vu la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les gestionnaires d'infrastructures doivent se doter d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Vu les objectifs de cette directive, qui sont :

- de garantir une information de la population sur le niveau d'exposition au bruit auquel elle est soumise et sur les actions prévues pour réduire ces nuisances sonores,
- de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore,
- de protéger les populations vivant dans les établissements dits sensibles, ainsi que dans les zones calmes.

Vu les articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du code de l'environnement définissant les autorités compétentes pour arrêter les cartes de bruit stratégiques (CBS) et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Vu la réalisation des objectifs de la directive européenne qui doit se traduire par :

- d'une part, l'évaluation du bruit émis dans l'environnement aux abords des principales infrastructures de transports routiers. Cette évaluation est dénommée « carte de bruit stratégiques » (CBS). Les CBS ont été approuvées par le Préfet du département des Alpes-Maritimes en date du 4 décembre 2018 ;
- d'autre part, la programmation des actions tendant à prévenir ou à réduire le bruit dans l'environnement. Ces actions sont définies dans un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Considérant que le Conseil municipal qui s'est réuni le 25 juin 2019 a approuvé son premier PPBE couvrant son territoire, en tant que gestionnaire d'infrastructures routières dépassant un certain niveau de trafic (8 200 véhicules par jour), ce document devant être actualisé tous les 5 ans.

Considérant que la Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 a défini une 4^{ème} échéance pour réviser les cartes stratégiques de bruit et que de fait, les PPBE de quatrième échéance devront être publiés d'ici au 18 juillet 2024.

Considérant que le projet de PPBE a été mis à disposition du public pendant deux mois, du 18 avril au 18 juin 2024 inclus, notamment par la mise à disposition d'un registre électronique permettant de consigner des observations,

Pour mémoire, il ressort du PPBE de Grasse les principales dispositions suivantes :

- Le bruit routier reste la principale source de nuisance sonore sur la ville de Grasse ;
- Une identification des zones calmes remarquables pour leur faible exposition au bruit est présentée afin d'envisager une réflexion sur leur préservation ;
- Les principales actions prévues pour la période 2024-2029 sont :
 - ☞ Diverses actions permettant de réduire le bruit (pose d'enrobés phoniques, aménagement de pistes cyclables, etc.)
 - ☞ Diverses actions permettant de fluidifier le trafic (doublement des voies, création d'une sortie de la pénétrante, modification des croisements, etc.)
 - ☞ Diverses actions permettant de réduire la vitesse (feux récompenses, stationnement en alternance, ralentisseurs, etc.)

Considérant que sur les quatre avis exprimés, la majorité des remarques portait sur les nuisances liées au bruit routier, en particulier les bruits provoqués par les deux-roues et les équipements de jardinage. En réponse à ces observations, des précisions ont été apportées, ainsi que les informations concernant les autorités compétentes à contacter.

Considérant que le présent PPBE intègre les remarques du public et qu'il appartient au Conseil municipal d'approuver le document.

La commission Optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la ville de Grasse, joint en annexe à la présente, pour la période 2024-2029 ;
- **DECIDER** que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qui comprend les résultats de la consultation et la suite qui leur a été donnée sont tenus à la disposition du public en mairie de Grasse ;
- **PROCEDER** à la publication de ces documents par voie électronique sur le site internet de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.



Délibération affichée le ... 27 JUILLET 2024
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe

27 JUILLET 2024



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

2024 - 133 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
PARTENARIAT AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME
POUR LA REDUCTION DES MEGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 - 133

DU 25 JUIN 2024

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
PARTENARIAT AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME
POUR LA REDUCTION DES MEGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

La présence de mégots dans l'espace public engendre des nuisances et constitue une atteinte à l'environnement. Afin de lutter contre ces incivilités, la ville de Grasse met en place différentes mesures telles que l'installation de cendriers, la distribution de cendriers portables et le nettoyage régulier des voiries. Pour renforcer ces actions, l'éco-organisme ALCOME propose d'accompagner la ville de Grasse avec de nouveaux outils et un soutien financier. Il est ainsi envisagé de conclure un contrat avec cet éco-organisme.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
DGST / Service transition énergétique et écologique	Recettes	Selon un barème dépendant du nombre d'habitants

Madame Anne-Marie DUVAL expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n° 2020-105 du 10 février 2020,

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement,

Considérant qu'ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie,

Considérant que la mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public,

Considérant les objectifs d'ALCOME de réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de 20 % de réduction d'ici 2024, 35 % de réduction 2026 et 40 % de réduction d'ici 2027,

Considérant que la ville de Grasse dispose de la responsabilité de nettoyage des voiries,

Considérant que la ville de Grasse est engagée dans une démarche de lutte contre les incivilités,

Considérant que ce partenariat permettrait de répondre à des objectifs communs de lutte contre les mégots mal jetés,

Considérant que grâce à ce partenariat, ALCOME accompagnerait la Ville dans la mise en place des nouvelles actions suivantes :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers,
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100 kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre, ALCOME propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

La ville de Grasse s'engage à :

- Établir un état des lieux des mégots et des dispositifs,
- Mettre en œuvre un plan de communication en utilisant les outils mis à sa disposition par ALCOME notamment,
- Mettre en place des mesures spécifiques dans son règlement/arrêté de police municipale,
- Édicter des arrêtés à l'encontre des bénéficiaires d'une Autorisation d'Occupation du Territoire,
- Remettre à ALCOME un bilan communal annuel.

ALCOME apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

La commission Equipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la signature du contrat-type entre la ville de Grasse et l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Délibération affichée le 27 JUIN 2024
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le

27 JUIN 2024



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

2024 - 134 TRANSITION ENERGETIQUE
PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE
DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR)
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS - FONDS CHENE

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL

2024 - 134

DU 25 JUIN 2024

**TRANSITION ENERGETIQUE
PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES
(FNCCR) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – FONDS CHENE**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Dans le but de poursuivre la mise en œuvre des actions d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, la ville de Grasse s'est constituée en groupement avec quatre autres collectivités du pays grassois ainsi qu'avec la Régie des Eaux du Canal de Belletrud, pour soumettre une candidature au programme Fonds CHENE, initié par la FNCCR. Pour mémoire, ce programme vise à promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments publics en offrant un soutien financier. Le groupement a été désigné lauréat et une convention de partenariat a été établie afin de définir les engagements des parties et les modalités de financement.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT
DGST / Service transition énergétique et écologique	Recettes	17 220 €

Madame Anne-Marie DUVAL expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les objectifs fixés successivement par les lois Grenelle I et II, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV),

Vu l'article L174-1 du Code de la construction et de l'habitation définissant le dispositif éco-énergie tertiaire, avec notamment les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires publics et privés (réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40 % dès 2030, puis de 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010 ou atteinte d'un seuil en valeur absolu défini par typologie d'actifs),

Vu le plan de sobriété énergétique national annoncé à l'automne 2022, fixant un cap et des mesures applicables à l'ensemble des acteurs nationaux et renforçant les objectifs d'action dans le domaine du bâtiment,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2022 relatif à la création d'un programme, appelé PRO-INNO-66-Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE), dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),

Vu l'appel à projet (AAP) CHENE porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) visant à accompagner les collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics,

Considérant que les objectifs de cet appel à projet sont d'apporter une aide financière permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique et la mise à disposition d'un centre de ressources, afin de préparer aux démarches et d'accompagner la montée en compétences et la prise de décisions des collectivités en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que la ville de Grasse souhaite poursuivre ses efforts en matière d'efficacité énergétique en réduisant ses consommations d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre du Fonds CHENE, les villes de Grasse, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Saint-Vallier-de-Thiery, la Régie des Eaux du Canal de Belletrud et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ont déposé une candidature commune, portée par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, coordinateur du groupement,

Considérant que le dossier de candidature du groupement a été retenu par le jury du programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE+) pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature,

Considérant que la ville de Grasse a demandé un soutien financier pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de son marché global de performance énergétique,

Considérant que le budget prévisionnel de cette action s'établit à 34 440 € hors taxes pour une aide totale sollicitée de 17 220 €, soit une participation à hauteur de 50 %,

Considérant que la période d'éligibilité des dépenses correspondant aux actions sollicitées court de la date de dépôt du dossier sur la plateforme au 30 septembre 2026,

Considérant que des comités de pilotage semestriels et des comités techniques réguliers seront organisés afin de s'assurer du bon fonctionnement du projet et de placer une responsabilité égale entre les membres du groupement,

Considérant qu'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

La commission Equipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **VALIDER** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE+ ;
- **VALIDER** le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+ jointe en annexe à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+ et toutes les pièces ou documents afférents à la présente délibération, ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature du Fonds CHENE et retenue par le Jury ACTEE+.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Delibération affichée le **27 JUIN 2024**
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le

27 JUIN 2024



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

2024 - 135 CONTRAT DE VILLE
RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes : Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 - 135

DU 25 JUIN 2024

**CONTRAT DE VILLE
RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

La délibération a pour objet de présenter le projet de rapport annuel de la Politique de la Ville pour l'année 2023, en application du décret du 3 septembre 2015 qui impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville et de le présenter aux communes signataires pour consultation.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
CONTRAT DE VILLE	SANS INCIDENCE FINANCIERE	

Madame Dominique BOURRET expose :

Considérant que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la Politique de la Ville par la mise en œuvre des Contrats de Ville nouvelle génération pour la période 2015-2020.

Considérant que le pilotage du Contrat de Ville a été confié à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Le Maire de Grasse est toutefois chargé de la mise en œuvre du Contrat de Ville sur le territoire de la commune dans le cadre de ses compétences.

Considérant que le nouveau Contrat de Ville signé officiellement le 15 décembre 2015 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, validé par avenant lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2022.

Considérant que le décret du 3 septembre 2015 impose aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale signataires des Contrats de Ville de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville et de prévoir les modalités de validation de celui-ci.

Considérant que le conseil communautaire en date du 19 septembre 2024 approuvera le rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville, joint en annexe et ses modalités de consultation par une délibération.

Considérant qu'avant d'être validé et rendu public, le rapport doit être transmis pour avis au Conseil Municipal de la ville de Grasse et aux Conseils Citoyens des quartiers concernés.

Considérant que la ville de Grasse dispose d'un délai de réponse de six semaines à compter de la date de notification.

Considérant qu'à défaut de réponse dans le délai imparti des six semaines, l'avis sera réputé favorable.

Considérant que la ville de Grasse et les Conseils Citoyens doivent transmettre leurs observations à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse afin que celles-ci soient intégrées dans le rapport définitif.

Considérant que selon le décret, le rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville se doit de rappeler les principales orientations du Contrat de ville, de retracer les actions menées respectivement par les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la ville de Grasse au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au cours de l'année 2023, au travers notamment de la programmation financière du Contrat de Ville, de déterminer les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du Contrat de Ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programmes d'intervention.

Considérant que le rapport définitif intégrant les avis de la ville de Grasse et des Conseils Citoyens fera l'objet d'une délibération lors du conseil de communauté du 19 septembre 2024.

La commission Optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport, joint en annexe, sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville ;
- **DONNER UN AVIS FAVORABLE / DEFAVORABLE** sur le rapport annuel de la Politique de la Ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Delibération affichée le **27 JUIN 2024**
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le **27 JUIN 2024**

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 - 136

DU 25 JUIN 2024

**CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2024
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

La présente délibération a pour objet le financement d'actions relevant de la programmation 2024 du Contrat de Ville 2024-2030.

Ces actions sont inscrites dans le cadre d'un projet global validé par l'ensemble des partenaires financeurs sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Les associations financées sont : **Les Petits Débrouillards, Harpèges - Les Accords Solidaires, Marguerite et Marguerote, Familles Arc-en-ciel, Centre de Développement Culturel du Pays de Grasse, Compagnons Bâtitseurs, 1 2 3 Soleil, Histoires Vivantes, la Fondation Apprentis d'Auteuil.**

Le montant total des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville s'élève à **332 585 € (co-financement ETAT, CAF et CAPG)** dont les subventions de la ville de Grasse s'élevant à **106 225 €**.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
CONTRAT DE VILLE	DEPENSES	106 225 €

Madame Dominique BOURRET expose :

Considérant qu'en application de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 et selon la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030, le pilotage du Contrat de Ville a été confié à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, le Maire est toutefois chargé de la mise en œuvre du Contrat de Ville sur le territoire de la commune dans le cadre de ses compétences.

Considérant que le Contrat de Ville a été signé officiellement le 15 décembre 2015 pour les territoires prioritaires du quartier des Fleurs de Grasse et du Grand Centre.

Considérant que le Contrat de Ville a été prorogé jusqu'en 2023 par la délibération n° 2022-166 en date du 27 septembre 2022.

Considérant que la programmation 2024, validée lors du Comité de Pilotage le 20 mars 2024 par le Conseil Citoyen, la CAF, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Préfecture, s'appuie sur le Contrat de Ville concernant la Commune.

Considérant que les participations financières des différents partenaires ont été fixées lors du comité technique puis validées lors du comité de Pilotage du 20 mars 2024 (cf. : tableau de programmation Comité de Pilotage), mais restent soumises à l'accord des assemblées délibérantes respectives.

Considérant que pour chaque action, une convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association sera établie pour préciser les modalités d'intervention et d'évaluation.

La présente délibération prévoit de soutenir 13 projets pour un montant total de 106 225 €.

Au titre de la programmation 2024, il est proposé d'attribuer une subvention aux bénéficiaires suivants :

1/ Association Les Petits Débrouillards – « Cités débrouillardes à Grasse » : 4 000 €

L'objectif de ce projet est de :

- Fédérer les jeunes des quartiers prioritaires de Grasse autour des activités scientifiques et techniques,
- Créer une dynamique de groupe entre les participants et les animateurs,
- Favoriser l'implication des parents dans leurs projets.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

2/ Harpèges – Les Accords solidaires « Reprise Café des Roses de Grasse » : 15 000 €

L'objectif de ce projet est de :

- Renforcer le Lien Social : favoriser des interactions positives et inclusives avec les habitants du Cœur de ville de Grasse,
- Soutenir la parentalité et la Continuité Éducative : offrir des initiatives et des ressources qui appuient les parents dans leur rôle éducatif et contribuent à la continuité éducative des enfants,
- Promouvoir la citoyenneté active : encourager la participation citoyenne en offrant des espaces et des activités favorisant la prise de responsabilité et l'engagement au sein du quartier,
- Contribuer à l'attractivité du quartier : développer des initiatives qui renforcent l'attractivité du quartier en favorisant la mixité sociale, et en valorisant les spécificités culturelles,
- Développer l'animation locale participative : impliquer activement les habitants, commerçants, acteurs institutionnels, et associatifs dans la mise en œuvre des activités locales,
- Prévenir les situations d'errance des jeunes du Grand Centre, par une démarche pro active, en utilisant Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024 l'animation de rue comme levier de médiation et de mobilisation.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

3/ Association Marguerite et Marguerote – « Lire et chanter en famille, c'est bon pour le quartier » : 2 000 €

L'objectif de ce projet est de :

- Favoriser les liens enfants-parents et/ou enfants-adultes accompagnants autour des lectures partagées d'albums de littérature de jeunesse dans les quartiers prioritaires de la Ville de Grasse,
- Nourrir l'imaginaire du jeune enfant et du tout-petit grâce à la langue du récit,
- Favoriser dès le plus jeune âge une expérience littéraire,
- Lutter préventivement contre l'illettrisme et l'échec scolaire en proposant d'introduire le plus tôt possible le livre et la lecture dans les pratiques familiales,
- Développer le langage en favorisant l'éveil artistique et culturel du jeune enfant,
- Valoriser la diversité des langues maternelles des participants notamment avec les comptines.
- Créer une passerelle avec l'équipement culturel représentée par la Médiathèque Charles Nègre
- Initier une dynamique inter-associative sur les quartiers autour de la lecture et du jeu

4/ Association Familles Arc-en-ciel – « Activités sportives et développement personnel en milieu naturel » : 5 000 €

L'objectif de ce projet est de :

- Proposer des animations culturelles, sportives et artistiques qui contribuent au maintien du lien social et l'accompagnement des publics vulnérables au sein du quartier des Fleurs de Grasse.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

5/ Association Harpèges - Les Accords Solidaires – « Accompagnement Social et Médiation - Inclusion numérique » : 20 000 €

L'objectif de ce projet est de :

- Proposer un accompagnement social global, individualisé et collectif en direction, principalement, des habitants du Grand Centre de la Ville de Grasse,
- Participer à la lutte contre l'illectronisme et à l'inclusion numérique du public accueilli.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

6/ Association Harpèges - Les Accords Solidaires – « Ateliers Sociolinguistiques – Alphabétisation - Insertion – Citoyenneté » : 14 000 €

L'objectif de ce projet est de :

- Favoriser l'apprentissage de la langue française et améliorer les compétences des personnes adultes issues de l'immigration en matière de lecture et écriture,
- Favoriser l'autonomie sociale, culturelle, administrative et professionnelle des apprenants, afin de faciliter leur insertion,
- Donner aux parents les moyens de jouer un rôle actif dans le développement psychosocial et l'apprentissage scolaire de leur enfant. Permettre à la personne de s'impliquer dans la cité et d'exercer ses droits et devoirs de citoyen.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

7/ Association Harpèges - Les Accords Solidaires – « C.L.A.S. : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » : 26 000 €

L'objectif de ce projet est :

- D'offrir aux enfants l'appui et les ressources nécessaires pour évoluer dans leur scolarité (ressources qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement social et familial),
- Proposer aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, favorisant leur implication dans le suivi scolaire de leur enfant et une meilleure compréhension réciproque avec les enseignants et l'institution scolaire.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

8/ Association Centre de Développement Culturel du Pays de Grasse – « Partage des Cultures Urbaines » :
2 000 €

L'objectif de ce projet est de :

- Permettre à des habitants des quartiers prioritaires, enfants, adolescents et parents, de partager un projet commun autour des cultures urbaines mené par le Théâtre de Grasse, dans un souci de mixité garçons-filles et un souci de renforcement des liens familiaux (ado/parents notamment) autour d'un projet culturel accessible.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

9/ Association Compagnons Bâisseurs – « Au plus près des habitants des Fleurs de Grasse... et du centre-ville I » :
6 000 €

L'objectif de ce projet est de :

- Contribuer à l'animation du territoire en mettant en place des temps d'animations collectives (Aux Fleurs de Grasse et dans le centre-ville de Grasse),
- Apporter des conseils pratiques aux habitants afin qu'ils puissent réaliser des démarches en autonomie, avec l'animateur technique en soutien (aux Fleurs de Grasse),
- Accompagner les habitants à réaliser des petits travaux ponctuels ne nécessitant pas la mise en œuvre d'un chantier d'ARA (aux Fleurs de Grasse),
- Accompagner les habitants dans le cadre de chantier d'ARA (aux Fleurs de Grasse),
- Permettre aux habitants du parc de se rencontrer, d'échanger et de réaliser des projets collectifs (aux Fleurs de Grasse et au centre-ville de Grasse),
- Effectuer les relais vers les structures ou les dispositifs susceptibles de répondre aux besoins des habitants (Aux Fleurs de Grasse et au centre-ville de Grasse),
- Prêter aux habitants des outillages afin qu'ils puissent réaliser eux-mêmes des travaux (aux Fleurs de Grasse).

10/ Association 1 2 3 Soleil - « Animation de rue sur les deux quartiers politique de la ville de Grasse » :
2 225 €

L'objectif de ce projet est de :

- Favoriser l'accès à la culture par différents médias : le jeu et la lecture pour créer une dynamique.
- Développer les compétences psychosociales par le jeu et prévenir les risques (gestion des émotions, estime de soi ...),
- Créer ou faciliter les liens avec le public accueillis et les structures de l'animation sociale sur le territoire,
- Initier un projet de mobilité auprès du public, ouvrir les champs des possibles.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

11/ Association Histoires Vivantes - « CLAS Collège » : 1 500 €

L'objectif de ce projet est de :

- Proposer un soutien à la scolarité aux collégiens grassois scolarisés au collège des Jasmins,
- Mettre en œuvre ce soutien en respectant les axes et référentiels du dispositif CLAS permettant une aide concrète et une ouverture culturelle, éducative.

L'association Histoires Vivantes souhaite animer un groupe mixte (6/5ème et 4/3ème) et pouvoir ainsi de manière pérenne accompagner ces adolescents : renforcer les acquis scolaires, renforcer la motivation, soutenir cette motivation, ouvrir les perspectives culturelles en proposant des actions ludiques et de découverte régulières.

L'équipe veillera à intégrer les familles tout au long de l'année.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

12/ Association Histoires Vivantes - « Accompagnement culturel et à la scolarité » : 1500 €

L'objectif de ce projet est de :

- Permettre à des collégiens habitants des Fleurs de Grasse d'être accompagnés hors temps scolaire dans leur devenir de collégiens,
- Contribuer à leur aisance, à leur envie de réussir, les accompagner dans leurs apprentissages ...donner un espace socio-culturel où il est possible d'éveiller sa curiosité, de dialoguer,
- Accompagner dans sa recherche perpétuelle de confiance en soi, en l'école...maintenir ainsi le cap sur son devenir, soutenir sa motivation,
- Intégrer les parents à travers des notions de valorisation, de fédérer autour des capacités au sens positif de leur enfant...créer un lien de confiance, convivial, détendu...

L'association propose un espace éducatif et culturel mais pas scolaire. L'essence même de l'association est basée sur le jeu, la pédagogie active : tout est mis en perspective pour utiliser des outils ludiques, singuliers, actuels, dynamiques pour accompagner l'adolescent.

De plus, l'action répond aussi à un constat de baisse de proposition pour les collégiens sur le quartier, plus ou moins désœuvrés. Le projet constitue ainsi une offre supplémentaire dans le quartier des Fleurs de Grasse. Il ne s'agit pas de faire un lieu d'accueil et de passage mais bien un lieu repéré pour aider, un lieu tourné vers leurs besoins scolaires, éducatifs et culturels.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024.

13/ Fondation Apprentis d'Auteuil – « SKOLA Multi entreprises » : 7 000 €

L'objectif de ce projet est de répondre à un double besoin du marché du travail :

Les besoins des jeunes adultes confrontés à des accidents de vie, des ruptures de parcours, et ayant de plus en plus de mal à s'insérer dans la vie active, et les besoins des entreprises à pourvoir leurs besoins en recrutement.

La fondation s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique le programme d'actions suivant, comportant les obligations mentionnées :

- Contribuer à l'emploi durable des jeunes de moins de 30 ans,
- Accompagner sur les freins périphériques à l'insertion professionnelle,
- Changer le regard des entreprises sur les jeunes et révéler leurs talents,
- Lever les freins périphériques à l'insertion professionnelle,
- Favoriser l'émergence d'une méthode de recrutement basée sur la formation et l'évaluation in situ des compétences,
- Former sur le lieu de travail pour une plus grande efficacité du geste appris et impliquer les professionnels dans la formation.

Modalités de mise en œuvre : cf. convention d'objectifs et de financement 2024

La commission Optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme des 13 actions et les conditions de financement ci-dessus exposés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024 ;
- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	FINANCEMENTS
Les Petits Débrouillards	Cités débrouillardes à Grasse	4 000 €
Harpèges Les Accords Solidaires	Reprise du Café des Roses de Grasse	15 000 €
Marguerite et Marguerote	Lire et chanter en famille c'est bon pour le quartier !	2 000 €
Familles Arc-en-ciel	Activités sportives et développement personnel en milieu naturel	5 000 €
Harpèges Les Accords Solidaires	Accompagnement Social et Médiation - Inclusion numérique	20 000 €
	Ateliers sociolinguistiques - alphabétisation- insertion citoyenneté	14 000€
	C.L.A.S. : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité	26 000 €
Centre de Développement Culturel du Pays de Grasse	Partage des Cultures Urbaines	2 000 €
Compagnons Bâisseurs	Au plus près des habitants des Fleurs de Grasse... et du centre-ville	6 000 €
1 2 3 Soleil	Animation de rue sur les deux quartiers politique de la ville de Grasse	2 225 €
Histoires Vivantes	CLAS Collège	1 500 €
Histoires Vivantes	Accompagnement culturel et à la scolarité	1 500 €
Fondation Apprentis d'Auteuil	SKOLA – Multi entreprises	7 000 €
TOTAL		106 225 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Délibération affichée le **27 JUIN 2024**
 suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
 Le Maire,



La Secrétaire de séance
 Valérie COPIN, Première Adjointe

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le

27 JUIN 2024



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

2024 - 137 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHEQUES CARCERALES

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL

2024 - 137

DU 25 JUIN 2024

**SERVICE BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES
CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES CARCERALES**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'une convention entre l'Agence Régionale du Livre de la région PACA, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le réseau des bibliothèques de Nice et le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse, afin de développer les collections des bibliothèques carcérales.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT TTC
BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES	SANS INCIDENCE FINANCIERE	

Madame Dominique BOURRET expose :

Considérant que le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse réalise tout au long de l'année des actions dites « hors les murs » avec des publics et dans des lieux diversifiés,

Considérant que la Maison d'arrêt de Grasse pour les majeurs et les mineurs mène régulièrement des actions partenariales avec le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse pour diverses actions,

Considérant que la circulaire commune du Ministère de la Justice et du Ministère de la Culture et de la Communication sur le fonctionnement des bibliothèques et le développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires de décembre 1992 (Circ. N° AP.92.08. GB 1 14.12.92 NOR JUS E 9240087 C), définit les orientations d'une politique partagée en faveur du développement des actions culturelles en milieu pénitentiaire, notamment par le biais de l'enrichissement des bibliothèques carcérales,

Considérant le besoin de renouveler les collections de la bibliothèque des quartiers mineurs et majeurs des Maisons d'arrêt de Grasse et de Nice, besoin identifié par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Alpes-Maritimes (SPIP 06), par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Alpes Maritimes (DTPJJ 06) et l'Agence Régionale du Livre de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (ARL PACA),

Considérant que le service de Bibliothèque & Médiathèques de la commune de Grasse souhaite continuer son action envers les détenus de la maison d'arrêt de Grasse dans le respect des règles de sécurité en vigueur dans l'établissement en accompagnant cette démarche,

Considérant que pour contribuer au développement de la bibliothèque de la maison d'arrêt de Grasse, le service Bibliothèque & Médiathèques apportera une aide technique et scientifique pour le choix des ouvrages à acquérir, l'Agence Régionale du Livre de PACA, la DTPJJ 06 et le SPIP 06 s'assureront du financement de ces acquisitions,

Considérant qu'une convention afin d'acter les obligations de chaque partie a été rédigée en ce sens et permet de préciser les modalités de ce partenariat ainsi que le cadre juridique et financier de celui-ci,

La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'Agence Régionale du Livre de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (ARL PACA), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Alpes-Maritimes (SPIP 06), la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Alpes Maritimes (DTPJJ 06) et le réseau des bibliothèques de Nice ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour contribuer au développement des collections dans les bibliothèques carcérales grassoises.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Délibération affichée le **27 JUIN 2024**
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le **27 JUIN 2024**



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

2024 - 138 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE
DES ALPES-MARITIMES

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 - 138

DU 25 JUIN 2024

**SERVICE BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES
CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'une convention entre le département des Alpes-Maritimes et le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse, afin de développer la lecture publique, de favoriser l'accès à la lecture, la culture et aux savoirs sur le territoire grassois.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT TTC
BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES	SANS INCIDENCE FINANCIERE	

Madame Dominique BOURRET expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat jointe en annexe de la présente délibération,

Considérant que le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse souhaite poursuivre et développer ses actions de médiation culturelle en particulier autour de la lecture publique,

Considérant la volonté du service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse de développer des outils de médiation culturelle, tels que les outils numériques, des expositions, l'organisation de dispositifs d'animation ou d'ateliers à destination du public,

Considérant la volonté du service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse de faire bénéficier son personnel d'un accompagnement et de formations en lien avec la lecture publique,

Considérant la volonté du service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse de s'associer à l'organisation des deux prix littéraires (Prix littéraire Paul Langevin et Prix Livre Azur) portée par le département des Alpes-Maritimes en créant des actions partenariales sur le territoire grassois,

Considérant qu'afin de mettre en œuvre le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique voté en décembre 2021 par l'Assemblée départementale pour la période 2022-2025, le Conseil départemental accompagne les bibliothèques et médiathèques dans leurs différents projets visant à favoriser l'accès à la lecture, la culture et aux savoirs,

Considérant que la médiathèque départementale met gratuitement à disposition différents outils et aide au montage et à la programmation d'actions culturelles pour permettre aux bibliothèques et médiathèques de proposer des animations à leurs usagers,

Considérant que dans ce cadre, la médiathèque départementale organise des formations collectives et un accompagnement personnalisé pour les bibliothécaires bénévoles et professionnels,

Considérant qu'une convention afin d'acter les obligations de chaque partie a été rédigée en ce sens et permet de préciser les modalités de ce partenariat ainsi que le cadre juridique et financier de celui-ci,

La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

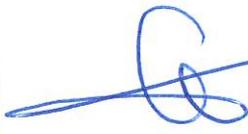
- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative et/ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Delibération affichée le 27 JUIN 2024
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe






Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le

27 JUIN 2024



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

2024 - 139 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
TARIFICATION DES MEDIATIONS CULTURELLES
ACCESSIBLES PAR LE PASS CULTURE

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 - 139

DU 25 JUIN 2024

**SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
TARIFICATION DES MEDIATIONS CULTURELLES ACCESSIBLES PAR LE PASS CULTURE**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de fixer les tarifs des médiations culturelles accessibles dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle par le Pass Culture (dispositif national) proposés par le réseau Bibliothèque & Médiathèques de Grasse.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES	RECETTES	Variable, en fonction des médiations culturelles

Madame Dominique BOURRET expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu le décret n° 2021-328 du 20 mai 2021 relatif au « Pass Culture » ;

Vu le décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « Pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée ;

Vu la délibération n° 2022-54 relative à la signature de la convention entre la ville de Grasse et la SAS Pass Culture ;

Considérant que le Service Bibliothèque & Médiathèques a pour objectif de développer l'accès à la culture et particulièrement à la lecture publique, dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle ;

Considérant que le Pass Culture permet de communiquer l'offre culturelle de qualité produite par les collectivités à destination des établissements d'enseignement du second degré (part collective) et des jeunes bénéficiaires du dispositif (part individuelle) ;

Considérant que l'offre culturelle à destination des établissements scolaires du second degré (part collective) peut être payante ;

Considérant que des tarifs pour l'offre culturelle du réseau Bibliothèque & Médiathèques sont établis par une grille tarifaire annexée à la présente délibération ;

La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024 ;

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les tarifs des médiations culturelles proposées par le réseau Bibliothèque & Médiathèques au sein du dispositif national « Pass Culture », pour la part collective ;

- **INSCRIRE** les recettes au budget de la ville de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Délibération affichée le ..27 JUILLET 2024
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe

A handwritten signature in blue ink is written over the official seal of the Municipality of Grasse. The seal is identical to the one on the left, showing the unicorn and the text "VILLE DE GRASSE" and "A.M.".

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le

27 JUILLET 2024



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	39

2024 - 140 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 - 140

DU 25 JUIN 2024

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet le vote de versements de subventions de fonctionnement aux associations ci-dessous désignées pour l'exercice 2024.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
DAF	DEPENSES	124 005 €

Madame Annie OGGERO-MAIRE expose :

Il est proposé de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- Association Source d'espoir Dossier déposé en retard pour le Conseil d'avril	500 €
- Association COF de Saint-François Dossier déposé en retard pour le Conseil d'avril	455 €
- Association Tous Addict Dossier déposé en retard pour le Conseil d'avril	300 €
- Association 100°C Théâtre Dossier déposé en retard pour le Conseil d'avril	3 900 €
- Association Place des Artistes Grasse Dossier déposé en retard pour le Conseil d'avril	2 000 €
- Loisirs Education Culture Subvention de fonctionnement complémentaire	38 000 €
- La Fermette de Plascassier Subvention de fonctionnement complémentaire	12 250 €
- Harpèges Subvention de fonctionnement complémentaire	60 000 €
- Association Les Amis d'Agora FM Solde subvention	6 600 €

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de subventions de fonctionnement pour un montant de 124 005 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Madame NUTINI et Madame CONESA.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Délibération affichée le **27 JUIN 2024**
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le

27 JUIN 2024



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	39

2024 - 141 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL

2024 - 141

DU 25 JUIN 2024

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet le vote de versements de subventions exceptionnelles aux associations ci-dessous désignées pour l'exercice 2024.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
DAF	DEPENSES	4 748,70 €

Madame Annie OGGERO-MAIRE expose :

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- **Association Les Amis de Marguerite Burnat-Provins** 900,00 €
Participation à l'organisation de leur prochaine manifestation franco-suisse ;
- **Association Les Amoureux du Vieux Grasse** 600,00 €
Participation à l'organisation d'un concert estival de jazz ;
- **Comité des Œuvres Sociales** 2 248,70 €
Subvention exceptionnelle affectée à la cérémonie de remise des médailles au personnel communal et du CCAS ;
- **Cercle culturel du Pays de Grasse** 1 000,00 €
Participation à la manifestation organisée pour les 40 ans de l'association ;

La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de subventions exceptionnelles pour un montant de 4 748,70 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Monsieur LAPORTE et Madame GUALLINO.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Délibération affichée le ... 27 JUIN 2024
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le

27 JUIN 2024



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

2024 - 142 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SECTEUR SPORT
EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL

2024 - 142

DU 25 JUIN 2024

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SECTEUR SPORT
EXERCICE 2024

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport autorise Monsieur le Maire à verser des subventions de fonctionnement (aide au paiement des fluides) aux associations ci-dessous désignées pour l'exercice 2024.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT T.T.C.
Associations	Dépenses	85 764 €

Madame Annie OGGERO-MAIRE expose :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Considérant qu'au regard de la situation d'augmentation des coûts des fluides de tous types, ces charges pèsent lourdement sur les budgets des associations.

Considérant que dans un souci d'aide à ces associations, de préservation des ressources environnementales et d'amélioration des performances énergétiques des installations sportives, un partenariat vertueux est proposé.

Considérant que chaque année les services de la Commune analyseront les consommations de fluides de chaque installation sportive et mettront en place un dialogue avec les associations afin de limiter les augmentations.

La commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,
Je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement – aide au paiement des fluides aux associations conformément à la liste jointe.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Délibération affichée le **27 JUIN 2024**
suivent les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe


27 JUIN 2024


Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le



EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 25 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	41

**2024 - 143 FIXATION DU TARIF D'INTERVENTION DES SERVICES COMMUNAUX
POUR L'ENLEVEMENT DES DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**VILLE DE GRASSE
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 - 143

DU 25 JUIN 2024

**FIXATION DU TARIF D'INTERVENTION DES SERVICES COMMUNAUX
POUR L'ENLEVEMENT DES DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

La présente délibération a pour objet la fixation du tarif d'intervention des services communaux pour l'enlèvement des déjections canines sur la voie publique.

INCIDENCE BUDGETAIRE

SERVICE GESTIONNAIRE	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT H.T.
Police Municipale	RECETTES estimatives	1 350 €

Monsieur Jean-Pierre BICAIL expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21, et L.2212-1 et suivants,

Vu le Code pénal et notamment ses articles R.634-2 et R.644-2,

Considérant que les services communaux constatent régulièrement la présence de déjections canines sur la voie publique, ce qui porte atteinte à la salubrité publique et à l'environnement.

Considérant que le non-ramassage des déjections canines est une infraction pénalement répréhensible selon les dispositions des articles R.634-2 et R.644-2 du Code pénal.

Considérant que les frais d'enlèvement et de nettoyage des déjections canines ne devraient pas être supportés par la commune.

Considérant qu'il convient de faire supporter au gardien de l'animal les frais d'intervention des services communaux pour les déjections non ramassées.

Considérant qu'à cette fin, il convient de fixer un tarif de remboursement de l'intervention des services communaux prenant en compte les frais d'enlèvement des déjections, de nettoyage de la voie publique et le coût horaire du travail des agents. Ce tarif est estimé à un montant de 135 euros par intervention.

Considérant que cette somme sera due par tout gardien de chien n'ayant pas procédé au ramassage des déjections de celui-ci sur la voie publique

La commission Optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 4 juin 2024,

Je vous demande de bien vouloir :

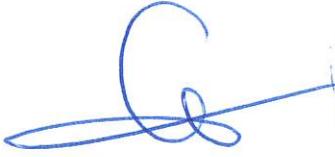
- **APPROUVER** la mise en place d'un tarif de remboursement de l'intervention des services communaux pour l'enlèvement et le nettoyage des déjections canines ;
- **APPROUVER** la fixation de ce tarif à 135 euros par intervention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à assurer la bonne exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte.

Delibération affichée le **27 JUIN 2024**
suivant les signatures
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

La Secrétaire de séance
Valérie COPIN, Première Adjointe






Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet le

27 JUIN 2024

Grasse, le **17 JUIN 2024**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux**

Objet : Conseil municipal du 25 juin 2024

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
MUNICIPAUX**

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira en séance publique **au Palais des Congrès, salle Gala**, conformément à la délibération du 30 septembre 2008, sous ma présidence le :

Tél. : 04 97 05 51 30
Fax : 04 97 05 51 31
REF.: POL / VC
N°

MARDI 25 JUIN 2024 à 14 h 30))

Je vous invite à bien vouloir y assister.

AFFAIRE SUIVIE PAR :
VÉRONIQUE CESARI

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux, l'expression de mes sincères salutations.



Le Maire,



Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse.

P.J. :
- Ordre du jour ;
- Délibérations ;
- Liste des arrêtés L.2122 du CGCT.



Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01
www.grasse.fr



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUIN 2024

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le mardi 25 juin 2024 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Pascal PELLEGRINO, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Serge PERCHERON, Laurence COSTE, Richard KISS, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Levanna CALATAYUD, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Magali CONESA, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Noura ADDAD, Bernard BRUNEAU.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Levanna CALATAYUD
(Prend part aux délibérations N°84 à N°127)

PART EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

/

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jean-Marc GARNIER
Madame Karine GIGODOT
Monsieur Franck BARBEY

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Stéphane CASSARINI
Madame Myriam LAZREUG

ABSENT SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD
Monsieur Jean-Paul CAMERANO

ARRIVE EN COURS DE SEANCE :

Madame Aline BOURDAIRE
(Prend part aux délibérations N°103 à N°143)
Madame Mekia Noura ADDAD
(Prend part aux délibérations N°91 à N°143)

PROCURATION :

Madame Aline BOURDAIRE à Madame Mélanie ZARRILLO
Monsieur Jean-Marc GARNIER à Monsieur François ROUSTAN
Madame Karine GIGODOT à Madame Valérie COPIN
Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Christophe MOREL
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Stéphanie MANDREA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

/

**2024 - 84 CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE ET DU PAYS DE GRASSE
MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

Monsieur le Maire demande quels sont les membres du Conseil Municipal qui se portent candidats :

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Le vote sera réalisé à main levée

Unanimité.

2024 - 85 CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les suppressions, créations et modifications de postes ;
 - **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2024 et suivants.
-

Unanimité.

**2024 - 86 PERSONNEL MUNICIPAL - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS
POUR LE SURCROIT D'ACTIVITE - ANNEE 2024**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le recrutement d'agents contractuels saisonniers selon les modalités décrites dans la présente délibération, la nature des fonctions que ces personnels seront amenés à exercer au cours de la saison estivale et les modalités de leur rémunération ;
 - **PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 64131 du budget principal de l'exercice en cours.
-

Unanimité.

**2024 - 87 RESSOURCES HUMAINES
MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE LA VILLE DE GRASSE
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la ville de Grasse au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne dénatureraient pas la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Unanimité.

**2024 - 88 PROTECTION FONCTIONNELLE
REPARATION DU PREJUDICE SUBI**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'indemnisation de Monsieur [REDACTED] pour les faits subis par celui-ci dans le cadre de l'exercice de ses fonctions le 1^{er} mai 2022 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à ordonner le paiement de la somme de 1 500 € au titre de l'indemnisation des préjudices subis par Monsieur [REDACTED] ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toute démarche auprès de Messieurs [REDACTED] et [REDACTED], afin d'obtenir la restitution de la somme versée à Monsieur [REDACTED]

Unanimité.

**2024 - 89 COMMANDE PUBLIQUE
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES
DURANT LA PERIODE DE MARS A MAI 2024**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation relative aux marchés publics.

Prendre acte.

**2024 - 90 COMMANDE PUBLIQUE
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES-CADRE
ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la constitution d'un groupement de commandes-cadre pour répondre aux besoins de fournitures, de services et de travaux communs, entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
 - **APPROUVER** les termes de la convention cadre de groupement de commandes jointe en annexe à la présente, à intervenir entre la ville de Grasse et le C.A.P.G. ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre du groupement de commandes entre la ville de Grasse et le C.A.P.G. ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions du groupement de commandes spécifiques à venir entre la ville de Grasse et le C.A.P.G. en fonction des besoins.
-

Unanimité.

**2024 - 91 MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
 APPROBATION**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** telle qu'annexée à la présente délibération, la modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme de Grasse ;
 - **DIRE** que conformément aux dispositions des articles R.153-20 à R.153-22 du code l'urbanisme, la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité suivantes :
 - Affichage numérique en mairie pendant un mois dans l'onglet AFFICHAGE LEGAL / CONSEIL MUNICIPAL, lequel est également consultable sur le site internet de la ville de Grasse (<http://www.ville-grasse.fr/>) dans l'onglet VOS DEMARCHES puis URBANISME puis MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLU DE GRASSE ;
 - Une mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
 - Publication sur le portail national de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>)
 - **DIRE** que la présente délibération accompagnée du dossier de modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme sera transmise au Préfet des Alpes-Maritimes ;
 - **DIRE** que la présente délibération deviendra exécutoire à la date la plus tardive entre sa réception en Préfecture et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité ;
 - **DIRE** que le dossier de modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Grasse sera tenu à la disposition du public au service Urbanisme de Grasse, 57 avenue pierre Sémard 06130 GRASSE, aux jours et heures habituels d'ouverture.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 37 voix pour et 4 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA, Madame Noura Mékia ADDAD, Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL.

**2024 - 92 NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN
GRASSE CENTRE ANCIEN
APPROBATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION**
Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les objectifs et les modalités de la concertation ;
- **POURSUIVRE** la démarche de concertation tout au long de la durée de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - Grasse Centre ancien cofinancé par l'ANRU ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

Unanimité.

**2024 - 93 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES, DES PORTES, DES DEVANTURES
COMMERCIALES ET DES VOLETS SUR LE SECTEUR SAUVEGARDE
ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT
DE LA SUBVENTION « VOLETS »**
Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les modalités d'éligibilité des subventions volets dans les conditions ci-avant rapportées.

Unanimité.

**2024 - 94 RENOUELEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES, DES PORTES, DES DEVANTURES
COMMERCIALES ET DES VOLETS SUR LE SECTEUR SAUVEGARDE
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**
Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville :
 - **Devanture commerciale 1 rue de l'Oratoire - 06130 GRASSE**
Demandeur et bénéficiaire : SCI FONCIERE BUCHELAY
Enseigne : Le Balto
Subvention totale devanture commerciale : 3 000,00 €
 - **Devanture commerciale 8 place aux Aires - 06130 GRASSE**
Demandeur et bénéficiaire : SOLEAL
Enseigne : Atelier Blanc
Subvention totale devanture commerciale : 3 000,00 €
 - **Façade 11 place des Sœurs - 06130 GRASSE**
Demandeur et bénéficiaire : SCI POUSSINSKO
Subvention totale façade : 1 842,00 €
 - **Façades 12 boulevard Fragonard- 06130 GRASSE**

Demandeur et bénéficiaire : ASL 12 boulevard Fragonard

Subvention totale façades : 54 749,00 €

➤ **Volets 15 rue Amiral de Grasse - 06130 GRASSE**

Demandeur AGEFIM CONSULTANTS, syndic professionnel

Bénéficiaire : Copropriété du 15 rue Amiral de Grasse

Subvention totale volets : 2 136,00 €

➤ **Façades 19 rue Mougins Roquefort - 06130 GRASSE**

Demandeur et bénéficiaire : Michel MARQUES

Subvention totale façades : 8 480 €

➤ **Devanture commerciale 28 place aux Aires - 06130 GRASSE**

Demandeur et bénéficiaire : PHARMACIE DE LA FONTAINE

Subvention totale devanture commerciale : 2 250,00 €

- **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Unanimité.

2024 - 95 AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'AFPJR

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ADOPTER** le principe de la prolongation de 10 ans du bail emphytéotique en date du 8 août 1988 pour en fixer le terme au 5 juin 2064, afin de permettre à l'AFPJR d'optimiser l'équilibre financier du projet d'extension du Foyer Riou avec un lissage des amortissements sur une période de 40 années ;
- **ACCEPTER** le maintien de la redevance annuelle à 305 euros malgré l'avis domanial précité ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant ainsi que tous les actes préparatoires afférents, l'AFPJR prenant à sa charge les frais d'acte.

Unanimité.

2024 - 96 CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BO N° 371 A LA SAS VILLA MARCY

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ADOPTER** le principe de la cession par la commune de GRASSE à la SAS Villa Marcy de la parcelle cadastrée Section BO n° 371, d'une superficie cadastrale de 342 m², issue des anciens chemins de fer de Provence, sise à la hauteur des numéros 31, 33 et 37 avenue Frédéric Mistral, moyennant la somme de 60 000 € (soixante mille euros) ;
- **ADOPTER** le principe du versement à l'Etat de la somme de 5 956,88 € (cinq mille neuf cent cinquante-six euros et quatre-vingt-huit centimes) au titre de l'intéressement sur la plus-value nette réalisée par la Commune ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué.

Unanimité.

**2024 - 97 ELARGISSEMENT DU CHEMIN SAINTE BRIGITTE
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BO N° 358**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété par la SAS Villa MARCY à l'euro symbolique au profit de la commune de Grasse, de l'emprise d'une superficie cadastrale de 67 m² issue de la division parcellaire de la parcelle cadastrée Section BO n° 358, sise au n° 9 avenue de la Libération ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
 - **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.
-

Unanimité.

**2024 - 98 VALLON DE CAMPEROUSSE
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE
DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DX N° 141**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété par Madame Nathalie GIRAUDO et Monsieur Fabrice GIRAUDO à l'euro symbolique au profit de la commune de Grasse, de la parcelle cadastrée Section DX n° 141 d'une surface cadastrale de 158 m², sise lieudit Camperousse à Grasse ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
 - **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.
-

Unanimité.

**2024 - 99 VALLON DE CAMPEROUSSE
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE
DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DX N° 142**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété par Monsieur Barthélémy GALFRE à l'euro symbolique au profit de la commune de Grasse, de la parcelle cadastrée Section DX n° 142 d'une surface cadastrale de 362 m², sise lieudit Camperousse à Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Unanimité.

**2024 - 100 LYCEE AMIRAL DE GRASSE
ECHANGE AVEC LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ADOPTER** le principe de l'échange sans soulte constitué par la cession par la Commune au profit de la Région PACA des parcelles à cadastrer Section BN n° 538 et 539, d'une surface cadastrale respective de 610 m² et de 48 m², constitutive de la rue Max Vidal et d'une cession par la Région PACA au profit de la Commune des parcelles à cadastrer Section BN n° 542 et 543, d'une surface cadastrale respective de 35 m² et de 270 m² ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire et notamment les deux actes notariés.

Unanimité.

**2024 - 101 ACTION CŒUR DE VILLE - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE – AVENANT N° 1
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE / VILLE DE GRASSE**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière signée le 15 juillet 2019 entre la Commune de Grasse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et l'Etablissement Public Foncier Régional tel qu'annexé à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente affaire.

Unanimité.

**2024 - 102 RESTITUTION A LA VILLE DE GRASSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE DU LOCAL ANNEXE DU THEATRE SIS AU 4 / 6 RUE ANDRE KALIN
APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **DIRE** que le local sis 4 / 6 rue André Kalin à Grasse n'est plus affecté à l'exercice par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse de la compétence Théâtre ;
- **APPROUVER** le procès-verbal de restitution à la Ville de Grasse du local sis 4 / 6 rue André Kalin à Grasse conformément à l'annexe jointe ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Monsieur le Président ou son représentant le procès-verbal de restitution du local sis 4 / 6 rue André Kalin à Grasse.

Unanimité.

**2024 - 103 PROJET MARTELLY – CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N° 268
A LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** la cession par la commune de Grasse de la parcelle cadastrée section BE n° 268 à la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement moyennant le versement du montant d'un euro symbolique ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de ces opérations.

Unanimité.

**2024 - 104 AMENAGEMENT
CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION
DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **DEFINIR** comme zones d'accélération de production des énergies renouvelables les zones proposées figurant sur les cartographies en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre les cartographies de ces zones à Monsieur Philippe LOOS, Référent Préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département des Alpes-Maritimes, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Unanimité.

**2024 - 105 CREMATORIUM – PROJET
AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une autorisation de défrichement sur le secteur des Roumigières, pour permettre la réalisation du projet du crématorium conformément au plan annexé ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.
-

Unanimité.

**2024 - 106 VENTE TERRAIN ZONE DES BOIS DE GRASSE
AUTORISATION DE DEFRICHEMENT**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une autorisation de défrichement sur le secteur de la zone des Bois de Grasse conformément au plan annexé, pour permettre la réalisation du projet de la société SARL PROMO SAXE ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.
-

Unanimité.

**2024 - 107 ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE
EDITION 2024**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « la Fête de la Bière 2024 » et les modalités d'organisation énoncées ;
 - **APPROUVER** les tarifs d'occupation commerciale du domaine public suivants :
 - Caution pour réservation des chalets, food trucks et emplacements : 100 € TTC
 - Chalets, food trucks, emplacements: 350 € TTC
 - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation
-

Unanimité.

**2024 - 108 ORGANISATION DE LA FETE TOSCANE
EDITION 2024**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « la Fête Toscane 2024 » et le partenariat en découlant. La société CARAMBA FOOD règlera une redevance de 500 € et un pourcentage de 1,5 % du chiffre d'affaire réalisé ;
 - **APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ainsi que tous documents, contrats et avenants, nécessaires à la mise en œuvre de cette manifestation.
-

Unanimité.

**2024 - 109 VALLON DE RASTIGNY
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE GRASSE,
LA CAPG, LES SOCIETES ALDI ET IMMALDI**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur François ROUSTAN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la signature du protocole transactionnel joint à la présente délibération entre la ville de Grasse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et les sociétés Immaldi et Aldi ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de la présente affaire.
-

Unanimité.

**2024 - 110 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 1 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
 - **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 37 voix pour et 4 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA, Madame Noura Mékia ADDAD, Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL.

**2024 - 111 BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe du service public industriel et commercial du crématorium, au niveau du chapitre, pour la section d'investissement de l'exercice 2024 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Unanimité.

**2024 - 112 BUDGET PRINCIPAL
ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les admissions en non valeur annexées à la présente délibération :
 - 6 206,01 € au compte 6541
 - 274 739,60 € au compte 6542
- **DIRE** que les montants sont inscrits aux comptes 6541 et 6542 du budget 2024.

Unanimité.

**2024 - 113 BUDGET PRINCIPAL
REPRISE DES PROVISIONS POUR RISQUE INDEMNITAIRE
CONSTITUEES DANS LE CADRE DE LA RUPTURE ANTICIPEE PAR LA VILLE
DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** la reprise des provisions pour risque indemnitaire constituées par délibération n° 2023-55 pour un montant de 755 000 € par un titre d'ordre budgétaire au compte 7815 et un mandat d'ordre budgétaire au compte 15 182 sur le budget principal 2024.

Unanimité.

**2024 - 114 BUDGET PRINCIPAL
MODIFICATION DU REGIME DES PROVISIONS POUR RISQUES
AU TITRE DES EMPRUNTS COMPLEXES
REPRISE DES PROVISIONS CONSTITUEES SOUS LE REGIME SEMI-BUDGETAIRE
CONSTITUTION DE PROVISIONS SOUS LE REGIME BUDGETAIRE**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **ADOPTER** l'option du régime des provisions budgétaires pour risques et charges financiers au titre des emprunts complexes ;
 - **AUTORISER** la reprise des provisions constituées par délibération n° 2023-246 lors du régime semi-budgétaire, pour un montant de 619 744,25 € ;
 - **AUTORISER** la constitution d'une provision budgétaire pour risque au titre des emprunts complexes d'un montant de 619 744,25 € par un mandat d'ordre non budgétaire, au compte 1068 et un titre d'ordre non budgétaire au compte 1522, à l'initiative du comptable public, sur le budget principal 2024.
-

Unanimité.

**2024 - 115 GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU CAHIER DES PROCEDURES GENERALES
ADOPTION DES REGLES DE GESTION**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **ADOPTER LE CAHIER DES PROCEDURES GENERALES** tel que joint à la présente délibération.

Ce document précise notamment :

- L'organisation de la gestion de la dette,
- Les principes de gestion de la dette : Financements à long terme
Risque de taux

Financements à court terme

Le cahier sera soumis chaque année au Conseil Municipal pour approbation, même s'il n'est pas modifié.

Un rapport annuel sera adressé au Conseil Municipal sur les opérations conduites dans ce cadre ; ce rapport dressera notamment, année par année, le bilan des opérations réalisées sur l'année en cours.

En complément de ces procédures,

- **ADOPTER** les orientations et les paramètres de gestion précisés dans le cahier de définition stratégique de la gestion de la dette et des règles de gestion tel que joints à la présente délibération.

Ces orientations et paramètres seront revus et adoptés annuellement par le Conseil Municipal.

Unanimité.

**2024 - 116 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
RAPPORT DE SYNTHESE 2023 - APPROBATION
RAPPORT DE SYNTHESE 2024 - APPROBATION**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les rapports 2023 et 2024 de la CLECT joints en annexes ;
 - **DIRE** que cette décision sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, Monsieur le Président de la CAPG et Monsieur le Président de la CLECT.
-

Unanimité.

**2024 - 117 CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET L'ASSOCIATION
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PAYS DE GRASSE TOURISME
POUR LA VENTE DES DROITS D'ACCES AUX VISITES GUIDEES DE LA VILLE**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **CONFIER** à Pays de Grasse Tourisme la gestion de la prévente des billets à travers la mise en place d'une convention emportant mandat ;
 - **APPROUVER** la conclusion d'une convention emportant mandat donné par la ville de Grasse à l'office de tourisme intercommunal « Pays de Grasse Tourisme » pour la prévente des billets portant droits d'accès aux visites guidées de l'été 2024 ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention portant mandat et les éventuels avenants sans incidence financière qui en résulteraient et à veiller à leur application.
-

Unanimité.

**2024 - 118 RECOURS A DES BENEVOLES POUR LE RECOLEMENT D'OBJETS D'ART
HORS MUSEES MUNICIPAUX**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'intervention occasionnelle de collaborateurs bénévoles au service public dans le cadre des récolements et des pré-inventaires des objets d'art en dehors des musées municipaux ;
 - **APPROUVER** le projet de convention d'accueil d'un bénévole pour le récolement et le pré-inventaire des œuvres d'art situées en dehors des musées municipaux ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à assurer la bonne exécution de la présente délibération.
-

Unanimité.

2024 - 119 PALAIS EPISCOPAL – ACCEPTATION D'UN DON MANUEL

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le don manuel de la société BRICONAUTES d'un montant de 60 000 euros ;
 - **DIRE** que ce don sera affecté aux travaux de restauration du Palais Episcopal ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire, notamment la convention de mécénat.
-

Unanimité.

**2024 - 120 RESEAUX ELECTRIQUES
SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'ALIMENTATION DE CAMERAS
POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
SUR LES PARCELLES EH 0370 ET EH 0057 DE LA ROUTE DE CANNES**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Nicole NUTINI

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** ENEDIS à réaliser les travaux nécessaires au raccordement électrique ;
 - **APPROUVER** les termes des conventions de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS, sur les parcelles cadastrées section EH 0057 et 0370 sises sur la ville de Grasse, jointes en annexe à la présente ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS.
-

Unanimité.

**2024 - 121 RESEAUX ELECTRIQUES
SERVITUDES DE PASSAGE POUR LE RACCORDEMENT
DE LA FUTURE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE LA BASE SPORTIVE DE LA PAOUTE**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Nicole NUTINI

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** ENEDIS à réaliser les travaux nécessaires au raccordement électrique sur la parcelle communale ;
 - **APPROUVER** les termes de la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS, sur la parcelle cadastrée section DW 0254 sise 190 route de Cannes, jointe en annexe à la présente ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS.
-

Unanimité.

**2024 - 122 AMENAGEMENT
ABROGATION PARTIELLE DE L'ARTICLE 29 DU REGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITE (RLP) DE GRASSE RELATIF AU FORMAT DES ENSEIGNES
SCELLEES AU SOL OU INSTALLEES DIRECTEMENT SUR LE SOL**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **PRONONCER** l'abrogation partielle de l'article 29 du règlement local de publicité en ce qu'il limite à 12 m² la surface maximum des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol, afin de mettre en conformité le règlement local de publicité de Grasse avec la réglementation nationale ;
 - **DIRE** que la présente délibération sera annexée sans délai au règlement local de publicité pour une parfaite information des administrés ;
 - **DIRE** que conformément à l'article L 581-14-1 5° du code de l'environnement, la présente délibération, une fois approuvée, sera annexée au Plan Local d'Urbanisme et que, conformément à l'article R 581-79 du code de l'environnement, elle sera mise à disposition sur le site Internet de la commune.
-

Unanimité.

**2024 - 123 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
TARIFS 2025**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la grille des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ci-dessous ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement ou à la mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, objet de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2024 - 124 PROJET ERASMUS +
PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DANS LES ECOLES
CONTRAT FINANCIER DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MACARRY**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de subvention avec l'Agence ERASMUS + ;
 - **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 et suivants.
-

Unanimité.

**2024 - 125 CONVENTION INTERCOMMUNALE 2024/2028 AVEC LA VILLE DE CANNES
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Cannes concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2028 ;
 - **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.
-

Unanimité.

**2024 - 126 CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE DU ROURET
COUT D'UN ELEVE GRASSOIS CALCULE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune du Rouret concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2023 / 2024 ;
 - **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.
-

Unanimité.

**2024 - 127 MISE A DISPOSITION PAR LA SOCIETE ONV DE LA PARCELLE BY 296
POUR L'INSTALLATION D'UN FEU TRICOLORE**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Pascal PELLEGRINO

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'installation d'un feu tricolore sur la parcelle BY 296 afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, avenue Henri Dunant ;
 - **APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition de la parcelle BY 296 par la société ONV à la commune ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à assurer la bonne exécution de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2024 - 128 CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE
AU SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIR SUR TEMPS PERISCOLAIRE
ET EXTRASCOLAIRE EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE (LOT N° 1)
ET LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TENANT AU SERVICE D'ACCUEIL
DE LOISIR SUR TEMPS EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE
ET POUR LES SEJOURS (LOT N° 2)**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Cyril DAUPHOUD

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le choix de *l'Association Institut de Formation, d'Animation et de Conseil*, pour assurer, en tant que Délégué, le service d'accueil de loisirs sur temps périscolaire et extrascolaire en maternelle et élémentaire sur le périmètre de la Ville de Grasse (lot n° 1) ;
- **APPROUVER** la délégation de service public pour le service d'accueil de loisirs sur temps périscolaire et extrascolaire en maternelle et élémentaire (lot n° 1) et ses annexes, pour une durée de quatre (4) ans, à compter du 2 septembre 2024, soit une fin du contrat au 1^{er} septembre 2028 ;
- **AUTORISER** le Maire à signer la délégation de service public pour le service d'accueil de loisirs sur temps périscolaire et extrascolaire en maternelle et élémentaire (lot n° 1) ;
- **APPROUVER** les termes financiers de la délégation de service public pour le service d'accueil de loisirs sur temps périscolaire et extrascolaire en maternelle et élémentaire (lot n° 1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 37 voix pour et 4 voix contre : Monsieur EUZIERE, Madame CONESA, Madame Noura Mékia ADDAD, Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL.

2024 - 129 ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Cyril DAUPHOUD

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de définition et de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale 2024-2028 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention territoriale globale dans sa forme définitive.

Unanimité.

**2024 - 130 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024**
Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Cyril DAUPHOUD

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le montant des subventions aux associations pour l'année 2024 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions ;
- **AUTORISER** le versement des acomptes mentionnés ci-dessous :

Imputation : Service Jeunesse.

Art et Education	33 000 €
(accueils de loisirs 3/6 ans et 6/12 ans)	
- Harpèges	13 450 €
Lieu d'accueil parents / enfants	
- Harpèges	49 200 €
(accueils de loisirs 6/12 ans et 12/17 ans)	
- La Fermette de Plascassier	22 200 €
(accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans et 11/17 ans)	
- Loisirs Education Art	50 000 €
(accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans)	
- Loisirs Education Culture « Les Aspres » et « Magagnosc »	29 750 €
(accueils de loisirs 3/6 ans et 6/14 ans + séjours de vacances)	
- Planète Sciences Méditerranée	11 370 €
(accueils de loisirs 6/12 ans + séjours)	
- Harpèges	2 500 €
Accueil « Les Bengalis »	

Monsieur LAPORTE ne prend pas part au vote.

Unanimité.

**2024 - 131 CAISSE DES ECOLES - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
SUBVENTIONS MUNICIPALES**
Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Cyril DAUPHOUD

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de la subvention à la caisse des écoles pour un montant de 11 000 € ;
 - **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024 ;
-

Unanimité.

**2024 - 132 ENVIRONNEMENT - PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)
POUR LA PERIODE 2024-2029 – APPROBATION**

Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Anne-Marie DUVAL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la ville de Grasse, joint en annexe à la présente, pour la période 2024-2029 ;
- **DECIDER** que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qui comprend les résultats de la consultation et la suite qui leur a été donnée sont tenus à la disposition du public en mairie de Grasse ;
- **PROCEDER** à la publication de ces documents par voie électronique sur le site internet de la Ville.

Unanimité.

**2024 - 133 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
PARTENARIAT AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME
POUR LA REDUCTION DES MEGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Anne-Marie DUVAL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la signature du contrat-type entre la ville de Grasse et l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Unanimité.

**2024 - 134 TRANSITION ENERGETIQUE
PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE
DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES (FNCCR)
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS - FONDS CHENE**

Présentée en commission équipement et aménagement du cadre de vie du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Anne-Marie DUVAL

Extrait de la délibération

- **VALIDER** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE+ ;
- **VALIDER** le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+ jointe en annexe à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE+ et toutes les pièces ou documents afférents à la présente délibération, ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature du Fonds CHENE et retenue par le Jury ACTEE+.

Unanimité.

2024 - 135 CONTRAT DE VILLE
RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Extrait de la délibération

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport, joint en annexe, sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville ;
 - **DONNER UN AVIS FAVORABLE / DEFAVORABLE** sur le rapport annuel de la Politique de la Ville.
-

Unanimité.

2024 - 136 CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2024
SUBVENTIONS MUNICIPALES
Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le programme des 13 actions et les conditions de financement ci-dessus exposés ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions ;
 - **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024 ;
 - **AUTORISER** le versement des subventions aux associations suivantes :
-

Unanimité.

ASSOCIATIONS	ACTIONS	FINANCEMENTS
Les Petits Débrouillards	Cités débrouillardes à Grasse	4 000 €
Harpèges Les Accords Solidaires	Reprise du Café des Roses de Grasse	15 000 €
Marguerite et Marguerote	Lire et chanter en famille c'est bon pour le quartier !	2 000 €
Familles Arc-en-ciel	Activités sportives et développement personnel en milieu naturel	5 000 €
Harpèges Les Accords Solidaires	Accompagnement Social et Médiation - Inclusion numérique	20 000 €
	Ateliers sociolinguistiques - alphabétisation- insertion citoyenneté	14 000€
	C.L.A.S. : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité	26 000 €
Centre de Développement Culturel du Pays de Grasse	Partage des Cultures Urbaines	2 000 €
Compagnons Bâisseurs	Au plus près des habitants des Fleurs de Grasse... et du centre-ville	6 000 €
1 2 3 Soleil	Animation de rue sur les deux quartiers politique de la ville de Grasse	2 225 €
Histoires Vivantes	CLAS Collège	1 500 €
Histoires Vivantes	Accompagnement culturel et à la scolarité	1 500 €
Fondation Apprentis d'Auteuil	SKOLA – Multi entreprises	7 000 €
TOTAL		106 225 €

**2024 - 137 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHEQUES CARCERALES**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'Agence Régionale du Livre de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (ARL PACA), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Alpes-Maritimes (SPIP 06), la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des Alpes Maritimes (DTPJJ 06) et le réseau des bibliothèques de Nice ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour contribuer au développement des collections dans les bibliothèques carcérales grassoises.

Unanimité.

**2024 - 138 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE
DES ALPES-MARITIMES**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative et/ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Unanimité.

**2024 - 139 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
TARIFICATION DES MEDIATIONS CULTURELLES
ACCESSIBLES PAR LE PASS CULTURE**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les tarifs des médiations culturelles proposées par le réseau Bibliothèque & Médiathèques au sein du dispositif national « Pass Culture », pour la part collective ;
- **INSCRIRE** les recettes au budget de la ville de Grasse.

Unanimité.

**2024 - 140 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de subventions de fonctionnement pour un montant de 124 005 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Madame NUTINI et Madame CONESA.

Unanimité.

**2024 - 141 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de subventions exceptionnelles pour un montant de 4 748,70 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2024.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent : Monsieur LAPORTE et Madame GUALLINO.

Unanimité.

**2024 - 142 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SECTEUR SPORT
EXERCICE 2024**

Présentée en commission vivre ensemble du 4 juin 2024

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement des subventions de fonctionnement – aide au paiement des fluides aux associations conformément à la liste jointe.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Unanimité.

2024 - 143 **FIXATION DU TARIF D'INTERVENTION DES SERVICES COMMUNAUX
POUR L'ENLEVEMENT DES DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE**
Présentée en commission optimisation et performance des moyens et ressources du 4 juin 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BICAIL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la mise en place d'un tarif de remboursement de l'intervention des services communaux pour l'enlèvement et le nettoyage des déjections canines ;
 - **APPROUVER** la fixation de ce tarif à 135 euros par intervention ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à assurer la bonne exécution de la présente délibération.
-

Unanimité.

Grasse le 25 juin 2024,

Le Maire,



Jérôme VIAUD

La Secrétaire de séance,



Valérie COPIN,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024
LISTE DES ARRETES DU MAIRE PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Espace Culturel La Chênaie
Ville de Grasse/Association « LA COMPAGNIE CAS 5 »

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Espace Culturel La Chênaie
Ville de Grasse/Association « ECOLE DE MUSIQUE LA CHENAIE »

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Espace Culturel La Chênaie
Ville de Grasse/Association « CLE D'EOLE »

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Espace Culturel La Chênaie
Ville de Grasse/Association « CHRISTINE CREATIV'DANSE »

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Espace Culturel La Chênaie
Ville de Grasse/Association « CAP FORME » (ex Art Sport Latino Style)

Convention de mise à disposition d'une salle à titre précaire et révocable salle Righetti
Commune de Grasse/Association « Nivus Niconnus »

Convention de mise à disposition d'une salle à titre précaire et révocable Le Plongeur ECA 500
Commune de Grasse/Association « La Maison des Lycéens du Lycée Amiral »

Avenant n° 1 Convention d'occupation du 6 septembre 2021
1 chemin des Gardes à Grasse
Transfert Convention CELLNEX France à PHOENIX France Infrastructures 2

Convention de mise à disposition
Local sis 5 bis impasse de la Poissonnerie à Grasse
Commune de Grasse/Monsieur Robert GOSS « ROBECK »

Convention d'occupation du domaine public scolaire
Commune de Grasse/Ecole Elémentaire Saint Jacques/Association des
Parents d'Elèves « LEI CIGALOUN »

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Le Plongeur ECA 500
Commune de Grasse/Ministère de la Justice (Direction Départementale de la protection judiciaire
de la jeunesse des Alpes-Maritimes)

Convention de mise à disposition
Local sis 2 place de la Poissonnerie à Grasse
Commune de Grasse/Monsieur Julien MARTELLO

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Le Plongeur ECA 500
Commune de Grasse/Association « AIPF SUD DE COM »

Convention de prêt d'œuvres d'art – Événement « Art Contemporain en ville – 3^{ème} édition »
Commune de Grasse/Monsieur Laurent-Emmanuel BRIFFAUD

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Le Plongeur ECA 500
Commune de Grasse/Association « L'Echappée Belle »

Convention de mise à disposition de locaux à titre précaire et révocable – Avenant n° 2
Locaux Route de la Marigarde à Grasse
Commune de Grasse/SARL MANOU06250 Restaurant Bistrot 34

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Le Plongeur ECA 500
Commune de Grasse/Association « Un Jour Un Ruban Une photo »

Don à titre gracieux de documents musicaux
Monsieur Christian RINAUDO/Commune de Grasse

Don à titre gracieux d'ouvrages
« Les allées sombres » – Yvan BOUNINE
« Bunin et la France » – Tatiana MARCHENKO
Madame Tatiana MOMOT/Commune de Grasse

Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle
Commune de Grasse/Le son de choses « Les Promeneurs du Temps »

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Le Plongeur ECA 500
Commune de Grasse/Association « Festival TransMéditerranée »

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Le Plongeur ECA 500
Commune de Grasse/Association Sportive et Culturelle du Centre Hospitalier de Grasse

Mise à disposition de locaux à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Place de la Buanderie à Grasse - Immeuble cadastré section BE n° 285
dans le cadre des travaux de création de l'usine de la Foux

Autorisation de sous-occupation du domaine public – Foyer Restaurant « La Rotonde »
Convention CCAS de Grasse / Association « Les Sérénades »

Mise à disposition d'un appartement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Quartier de Roquevignon à Grasse cadastré section BD n° 4
afin de loger les maîtres-nageurs recrutés pour la saison estivale 2024

Mise à disposition d'une parcelle de terrain et de sanitaires
Association « La Route Napoléon à cheval »
Lieu-dit Roquevignon parcelle cadastrée section BD n° 4

Dissolution de la régie d'avances « Protocole/Relations Internationales »

Renouvellement de la convention de mise à disposition
d'un local sis 5 bis rue de la Poissonnerie
Commune de Grasse/Monsieur Vincent DEPLANO

Renouvellement de la convention de mise à disposition
d'un local sis 3 place de la Poissonnerie
Commune de Grasse/Madame Monika CIEPLINSKA

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Le Plongeur ECA 500
Commune de Grasse/Association « NAVRASA »

Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et révocable Le Plongeur ECA 500
Commune de Grasse/Association « L'Echappée Belle »

Acquisition par voie de préemption
Déclaration d'intention d'aliéner présentée par le Tribunal Judiciaire de Grasse
Audience d'adjudication du 11 avril 2024
Propriété cadastrée section BL n° 20 située 23 boulevard Fragonard à Grasse

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire

**2024 - 84 CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE GRASSE ET DU PAYS DE GRASSE
MODIFICATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame Valérie COPIN

2024 - 85 CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

**2024 - 86 PERSONNEL MUNICIPAL - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS
POUR LE SURCROIT D'ACTIVITE - ANNEE 2024**

**2024 - 87 RESSOURCES HUMAINES
MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL DE LA VILLE DE GRASSE
A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

**2024 - 88 PROTECTION FONCTIONNELLE
REPARATION DU PREJUDICE SUBI**

**2024 - 89 COMMANDE PUBLIQUE
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES
DURANT LA PERIODE DE MARS A MAI 2024**

**2024 - 90 COMMANDE PUBLIQUE
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES-CADRE
ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE**

Monsieur Christophe MOREL

**2024 - 91 MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROBATION**

**2024 - 92 NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN
GRASSE CENTRE ANCIEN
APPROBATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION**

**2024 - 93 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES, DES PORTES, DES DEVANTURES
COMMERCIALES ET DES VOLETS SUR LE SECTEUR SAUVEGARDE
ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT
DE LA SUBVENTION « VOLETS »**

**2024 - 94 RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES, DES PORTES, DES DEVANTURES
COMMERCIALES ET DES VOLETS SUR LE SECTEUR SAUVEGARDE
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

2024 - 95 AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'AFPJR

- 2024 - 96 CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BO N° 371 A LA SAS VILLA MARCY
- 2024 - 97 ELARGISSEMENT DU CHEMIN SAINTE BRIGITTE
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BO N° 358
- 2024 - 98 VALLON DE CAMPEROUSSE
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE
DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DX N° 141
- 2024 - 99 VALLON DE CAMPEROUSSE
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA COMMUNE
DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION DX N° 142
- 2024 - 100 LYCEE AMIRAL DE GRASSE
ECHANGE AVEC LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
- 2024 - 101 ACTION CŒUR DE VILLE - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE – AVENANT N° 1
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE / VILLE DE GRASSE
- 2024 - 102 RESTITUTION A LA VILLE DE GRASSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE DU LOCAL ANNEXE DU THEATRE SIS AU 4 / 6 RUE ANDRE KALIN
APPROBATION DU PROCES-VERBAL
- 2024 - 103 PROJET MARTELLY – CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BE N° 268
A LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT
- 2024 - 104 AMENAGEMENT
CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION
DES ENERGIES RENOUVELABLES
- 2024 - 105 CREMATORIUM – PROJET
AUTORISATION DE DEFRICHEMENT
- 2024 - 106 VENTE TERRAIN ZONE DES BOIS DE GRASSE
AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

Madame Aline BOURDAIRE

- 2024 - 107 ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE
EDITION 2024
- 2024 - 108 ORGANISATION DE LA FETE TOSCANE
EDITION 2024

Monsieur François ROUSTAN

- 2024 - 109 VALLON DE RASTIGNY
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE GRASSE,
LA CAPG, LES SOCIETES ALDI ET IMMALDI

Madame Catherine BUTTY

- 2024 - 110 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1
- 2024 - 111 BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1
- 2024 - 112 BUDGET PRINCIPAL
ADMISSIONS EN NON-VALEUR
- 2024 - 113 BUDGET PRINCIPAL
REPRISE DES PROVISIONS POUR RISQUE INDEMNITAIRE
CONSTITUEES DANS LE CADRE DE LA RUPTURE ANTICIPEE PAR LA VILLE
DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE
- 2024 - 114 BUDGET PRINCIPAL
MODIFICATION DU REGIME DES PROVISIONS POUR RISQUES
AU TITRE DES EMPRUNTS COMPLEXES
REPRISE DES PROVISIONS CONSTITUEES SOUS LE REGIME SEMI-BUDGETAIRE
CONSTITUTION DE PROVISIONS SOUS LE REGIME BUDGETAIRE
- 2024 - 115 GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU CAHIER DES PROCEDURES GENERALES
ADOPTION DES REGLES DE GESTION
- 2024 - 116 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE
RAPPORT DE SYNTHESE 2023 - APPROBATION
RAPPORT DE SYNTHESE 2024 - APPROBATION

Monsieur Nicolas DOYEN

- 2024 - 117 CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET L'ASSOCIATION
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PAYS DE GRASSE TOURISME
POUR LA VENTE DES DROITS D'ACCES AUX VISITES GUIDEES DE LA VILLE
- 2024 - 118 RECOURS A DES BENEVOLES POUR LE RECOLEMENT D'OBJETS D'ART
HORS MUSEES MUNICIPAUX
- 2024 - 119 PALAIS EPISCOPAL – ACCEPTATION D'UN DON MANUEL

Madame Nicole NUTINI

- 2024 - 120 RESEAUX ELECTRIQUES
SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'ALIMENTATION DE CAMERAS
POUR LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
SUR LES PARCELLES EH 0370 ET EH 0057 DE LA ROUTE DE CANNES
- 2024 - 121 RESEAUX ELECTRIQUES
SERVITUDES DE PASSAGE POUR LE RACCORDEMENT
DE LA FUTURE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE LA BASE SPORTIVE DE LA PAOUTE

Madame Murièle CHABERT

- 2024 - 122 AMENAGEMENT
ABROGATION PARTIELLE DE L'ARTICLE 29 DU REGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITE (RLP) DE GRASSE RELATIF AU FORMAT DES ENSEIGNES
SCELLEES AU SOL OU INSTALLEES DIRECTEMENT SUR LE SOL
- 2024 - 123 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
TARIFS 2025
- 2024 - 124 PROJET ERASMUS +
PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DANS LES ECOLES
CONTRAT FINANCIER DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MACARRY
- 2024 - 125 CONVENTION INTERCOMMUNALE 2024/2028 AVEC LA VILLE DE CANNES
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE
- 2024 - 126 CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE DU ROURET
COUT D'UN ELEVE GRASSOIS CALCULE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Pascal PELLEGRINO

- 2024 - 127 MISE A DISPOSITION PAR LA SOCIETE ONV DE LA PARCELLE BY 296
POUR L'INSTALLATION D'UN FEU TRICOLERE

Monsieur Cyril DAUPHOUD

- 2024 - 128 CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE
AU SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIR SUR TEMPS PERISCOLAIRE
ET EXTRASCOLAIRE EN MATERNELLE ET ELEMENTAIRE (LOT N° 1)
- 2024 - 129 ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028
- 2024 - 130 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024
- 2024 - 131 CAISSE DES ECOLES - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
SUBVENTIONS MUNICIPALES

Madame Anne-Marie DUVAL

- 2024 - 132 ENVIRONNEMENT - PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)
POUR LA PERIODE 2024-2029 – APPROBATION
- 2024 - 133 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
PARTENARIAT AVEC L'ECO-ORGANISME ALCOME
POUR LA REDUCTION DES MEGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC
- 2024 - 134 TRANSITION ENERGETIQUE
PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE
DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR)
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS - FONDS CHENE

Madame Dominique BOURRET

- 2024 - 135 **CONTRAT DE VILLE
RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**
- 2024 - 136 **CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2024
SUBVENTIONS MUNICIPALES**
- 2024 - 137 **SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHEQUES CARCERALES**
- 2024 - 138 **SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE
DES ALPES-MARITIMES**
- 2024 - 139 **SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
TARIFICATION DES MEDIATIONS CULTURELLES
ACCESSIBLES PAR LE PASS CULTURE**

Madame Annie OGGERO-MAIRE

- 2024 - 140 **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024**
- 2024 - 141 **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2024**
- 2024 - 142 **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
SECTEUR SPORT
EXERCICE 2024**

Monsieur Jean-Pierre BICAIL

- 2024 - 143 **FIXATION DU TARIF D'INTERVENTION DES SERVICES COMMUNAUX
POUR L'ENLEVEMENT DES DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE**